



Guichet Unique Soin Hébergement du Rhône

Coordonnée par Basiliade et le Réseau Social Rue Hôpital, le Guichet Unique Soin hébergement du Rhône **regroupe les associations porteuses de Lit Halte Soin Santé (LHSS), Lit d'Accueil Médicalisé (LAM), Équipe Mobile de Coordination Thérapeutique (EMCT) et Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) du Rhône.**

Ces dispositifs axés vers le soin sont à destination des personnes à la rue ou en hébergement, quelle que soit leur situation administrative.

En place depuis septembre 2024, le **Guichet est la porte d'entrée unique de ces dispositifs. Il décide de l'admission des personnes sur des listes d'attente communes pour chaque dispositif.**

Les différentes parties du dossier de demande d'admission sont à votre disposition à cette adresse

<http://gu-rhone.org>

Les Dispositifs

LHSS : Accueille les personnes présentant des **problèmes de santé ne nécessitant pas une hospitalisation mais incompatibles avec une vie à la rue.** L'accueil se fait dans un hébergement collectif monobloc sur une durée de 2 mois renouvelable en fonction de la situation de santé.

ACT : Accueille des personnes, majeurs ou mineurs accompagnés, **atteintes d'une affection chronique, nécessitant d'assurer le suivi et la coordination des soins, de garantir l'observance des traitements et de permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion.** L'accueil se fait dans un hébergement individuel diffus. La durée du séjour est justifiée par le besoin d'accompagnement.

EMCT : **Accompagne des personnes disposant déjà d'un hébergement.** Il cible les personnes atteintes d'une **affection chronique, nécessitant d'assurer le suivi et la coordination des soins, de garantir l'observance des traitements et de permettre un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion.** La durée de prise en charge est justifiée par le besoin d'accompagnement.

LAM : Accueille des personnes **atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre,** pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures. L'accueil se fait dans un hébergement collectif monobloc, la durée du séjour n'est pas limitée.

Les structures du Guichet

ACT

- Alynea : Lyon 8
- Oppelia : Villefranche
- Basiliade : Lyon 3
- Orsac : Villeurbanne

LAM

- Orsac : Lyon 5
- Basiliade : Lyon 9

LHSS

- Foyer Notre Dame des Sans Abri : Lyon 7
- Orsac : Villeurbanne
- Basiliade : Lyon 9

EMCT

- Oppelia : Villefranche
- Alynea : Lyon 8

Les structures du Réseau Social Rue Hôpital participants aux commissions

ESSIP : FDGL

EMSP : Oppelia

PASS mobile : Hôpital Saint Luc Saint Joseph

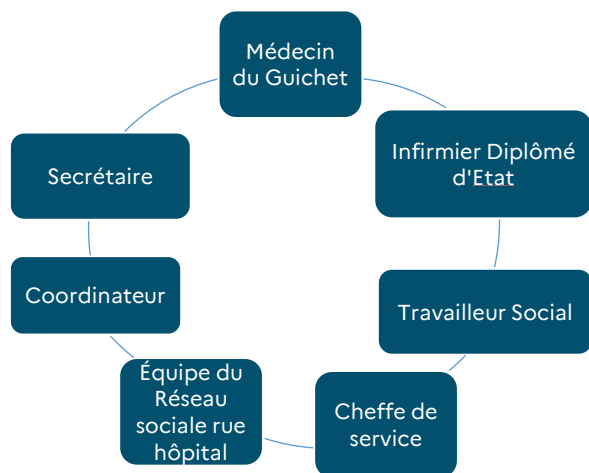
SAMU social : Alynea

Coordination infirmière : FADS

Alliance : FNDSA

La commission hebdomadaire

La commission qui statue sur l'admissibilité des dossiers est composée de professionnels issus des différentes structures porteuses de dispositifs, de la coordination du guichet unique et d'équipes membres du Réseau Social Rue Hôpital. Toutes les structures participent par roulement pour assurer l'implication du plus grand nombre dans le processus d'admissibilité.



Les membres de la commission représentent les différents corps de métiers. Les équipes du Réseau Social Rue Hôpital apportent un regard extérieur. Les décisions de la commission sont prises dans une logique de parcours du patient et sur la base des critères d'admissibilité des dispositifs.

Les dossiers de demande

Toutes les informations concernant le dossier sont centralisées sur la première page du formulaire social que vous pouvez retrouver ici :

<http://gu-rhone.org>

Vous y trouverez les critères d'admissibilité des différents dispositifs, une notice pour vous accompagner dans la rédaction de votre note sociale ainsi que le dossier médical à remplir.

Une demande complète comporte 3 parties :

- Un volet social complété en ligne par le référent social
- Une note sociale
- Un volet médical composé du dossier médical, complété par un professionnel de santé, et des bilans et comptes rendus médicaux pertinents pour comprendre la demande

La note sociale et le volet médical peuvent être envoyés soit via l'adresse MonSisra du guichet :

"GUICHET UNIQUE SOIN HÉBERGEMENT RHÔNE"

Soit via la solution de transfert sécurisé BlueFiles mise à disposition sur la page d'accueil du formulaire social.

Le processus de demande

Une fois la demande complétée, elle est programmée à la prochaine commission. La commission se tient le mercredi et peut analyser jusqu'à 10 dossiers.

Le référent social ayant fait la demande reçoit la réponse de la commission.

Les dossiers refusés reçoivent une réponse motivée qui peut s'accompagner de conseils d'orientation.

Les dossiers acceptés sont mis sur liste d'attente des dispositifs sur lesquels ils sont admis.

Les dossiers sur liste d'attente font l'objet de demandes de réactualisation, lorsqu'ils arrivent en position éligible pour les LHSS et tous les six mois pour les LAM et ACT.

Quand une place se libère dans l'une des structures, cette dernière vient piocher dans la liste d'attente et prend contact avec les référents sociaux indiqués dans la demande.

Secrétariat du Guichet :
De 13h30 à 17h du mardi au vendredi
04 72 00 62 53
Mail : admission@gu-rhone.org